RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« *Nihil nisi a numine* »

Délibération n° 20182310-0065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 18 octobre 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents: 15
Mme Béatrice ALLOSIA. M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4
M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : 1
M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR ET LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR RELATIVE A L'EVENEMENT LIGNES DE CRETES 2018.

Monsieur Le Maire :

Expose que dans le cadre de la manifestation littéraire « Lignes de Crêtes 2018 » initiée par les bibliothèques des communes de Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Michel-de-Chaillol, Saint-Firmin, Laye et la Chapelle en Valgaudemar qui s'est déroulée du 12 au 20 octobre 2018, la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar a porté les missions administratives du projet culturel. De même, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes a été réalisée par le service culturel de la communauté de communes.

Rappelle qu'il est convenu que les communes partenaires participent au financement du projet culturel. Une répartition par commune a été déterminée par délibération de la communauté de communes en date du 12 avril 2018.

Rappelle que la convention engage la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur à s'acquitter de la somme de 350€. Ce montant forfaitaire est identique pour chacune des collectivités partenaires.

Propose au Conseil municipal d'approuver le projet de convention, de l'autoriser à signer la convention et de verser le montant de 350€ à la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :
- Approuver la convention ;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar;
  Accepter de verser un montant de 350€ à la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	1
Pour :	16
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200034502-20181023-20182310-0065-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/10/2018
Publication : 24/10/2018

Pour copie conforme
Le Maire
Laurent DAUMARK